



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LA RAVOIRE**

**COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 JUILLET 2023**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA RAVOIRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire 31 juillet 2023 à 18h30, sous la présidence de Madame Chantal GIORDA, vice-présidente.

Présents : Mmes Chantal GIORDA, Bernadette DETROYAT, Michèle REGNIER, Monique VISSOUD, Marie DEBRUERES et Mrs Alexandre GENNARO, Gilles BAIX, Thierry GERARD, Pierre DECHARGÉ

Excusés : Chantal COCHET (pouvoir à Chantal GIORDA), Samira MAKHLOUFI (pouvoir à Thierry GERARD), Frédéric RICHARD (Gilles BAIX), Philippe POUCHAIN (pouvoir à Pierre DECHARGÉ) et Xavier TROSSET

Absents : Jean-Luc DELWAL,

En préambule, Mme Chantal GIORDA vice-présidente du CCAS, vérifie que le quorum est atteint : 8 membres présents sur 15, la séance peut avoir lieu.

Elle prend acte des pouvoirs et désigne un secrétaire de séance : Mme Michèle REGNIER

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'assemblée délibérante, Mme Chantal GIORDA précise que le compte rendu de la séance du 30 mai 2023 sera finalisé avec le secrétaire de séance à son retour de congé et sera présenté lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Ateliers socio linguistiques

L'analyse des besoins sociaux 2021 a mis en lumière les fragilités liées à l'absence des savoirs de base en français d'une partie de la population. Le centre communal d'action sociale s'attache à mettre en œuvre des actions sur cet item notamment au regard des objectifs suivant :

- Accompagner les familles les plus fragiles ; Permettre à chacun d'exercer sa parentalité au-delà des barrières sociales et linguistiques
- Faciliter l'accès aux droits de la population ; Permettre aux habitants de La Ravoire de dépasser la barrière de la langue pour accéder à leurs droits

Le CCAS souhaite donc développer des actions de proximité « aller-vers » sur les quartiers Val fleuri, Féjaz, Epinettes, en proposant un parcours de formation adapté aux besoins de la personne suivant son profil linguistique.

Parallèlement la résidence des Epinettes qui propose des ASL aux résidents ferme progressivement ses portes et ne pourra poursuivre cet engagement au-delà de l'été 2023. Les ateliers initiés par la Résidence les Epinettes qui y sont proposés sont déployés par l'association Agir ABCD soutenue financièrement par Grand Chambéry au titre de la politique de la ville. Le Centre Ressource Savoir de Base assure lui une participation au comité de pilotage et propose des apports pédagogiques et du soutien auprès des bénévoles.

Le CCAS de La Ravoire s'est mis en relation avec les communes du territoire et le service politique de la ville de Grand Chambéry. Il émerge certes des besoins sur plusieurs d'entre elles, une coordination plus globale pourra s'envisager dans un second temps. La commune de Barby se positionne comme relai pour assurer la continuité pour les bénéficiaires actuels.

Les partenaires engagés autour de cette réflexion sont le CCAS de La Ravoire, la commune de Barby, le CRSB, l'association Agir ABCD, le Grand Chambéry service politique de la ville, le Conseil Départemental.

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la mise en place de ce projet. De nouveaux bénéficiaires pourraient être identifiés facilement grâce à l'appui des associations.

Le Président appuie la nécessité d'une bonne coordination des différentes institutions pour ce projet tant pour une efficience des propositions d'accompagnement des bénéficiaires que pour assurer une qualité dans le parcours d'insertion.

Une convention sera élaborée afin de déterminer les rôles et actions les différents partenaires engagés.

Information budgétaire : les aides facultatives

	Nombre de bonne 1ère nécessité	Montant	Nombre d'aides financières	Montant
2022	46	2 822,96€	26	9 237,18€
2023 (25/07/2023)	38 (13 de plus qu'en 2022 sur la même période)	2 975€	16	6 092,12€

Le BP 2023 est de 4000€ sur les bons de 1ères nécessité et 12000€ pour les aides financières. Il conviendra de garder une vigilance sur l'enveloppe mais cet état des lieux pointe les difficultés auxquelles est soumis une partie de la population pour faire face aux dépenses d'alimentation et d'hygiène face à l'inflation. Le département a retravaillé la part alimentaire dans le calcul du reste à vivre.

Informations sur les actes pris en vertu des délégations

Depuis le 30 mai 2023, 14 bons de première nécessité ont été attribués

5/06/2023	60,00 €
5/06/2023	105,00 €
15/06/2023	75,00 €
16/05/2023	60,00 €
23/06/2023	90,00 €
26/06/2023	75,00 €
27/06/2023	75,00 €
3/07/2023	60,00 €
4/07/2023	105,00 €
13/07/2023	105,00 €
20/07/2023	60,00 €
20/07/2023	60,00 €
20/07/2023	45,00 €
20/07/2023	45,00 €
TOTAL	1020,00€

Depuis le 30 mai 2023, 8 aides financières ont été attribuées

Délib 22/2023	8/06/2023	313€	Loyer
Délib 23/2023	8/06/2023	39€	Santé, optique
Délib 24/2023	8/06/2023	500€	Energie, chaudière
Délib 25/2023	4/07/2023	184,80€	Transport, synchro-bus
Délib 26/2023	4/07/2023	500€	Loyer
Délib 27/2023	4/07/2023	600€	Loyer
Délib 28/2023	18/07/2023	189,53€	Assurance habitation
Délib 29/2023	18/07/2023	300€	électricité
TOTAL		2626,33€	

Informations diverses

Subvention et soutien aux associations :

- Plusieurs remerciements d'associations suite à l'octroi d'un soutien financier par le conseil d'administration.
- Nouvelle organisation des locaux communaux au bénéfice de l'association des restaurants du cœur. Afin de permettre aux bénévoles d'accueillir et d'exercer leur mission dans de meilleures conditions, la commune a pu organiser l'accès à l'ensemble des locaux le jour de la distribution. Cela occasionnera moins de manutention mais assure aussi l'accès à un bureau pour organiser des rendez de suivi individuel de manière confortable. Le président confirme la position de soutien de la commune pour la recherche de nouveaux locaux dans le sud de l'agglomération.

Colis de fin d'année à destination des aînés :

- Les colis gourmands destinés aux personnes de plus de 75 ans seront composés de produits du terroir français; présentation du colis à l'assemblée qui donne un avis favorable pour cette proposition.

Calendrier :

- Voyage sénior du 4 au 8 septembre
- Inauguration des nouveaux locaux du CCAS le samedi 16 septembre
- Thé dansant le 7 novembre à la halle Henri Salvador
- Spectacle de fin d'année le 19 décembre à l'ECJB

Aide alimentaire :

Ouverture d'un hard discount spécialisé dans les dates courtes à VOGLANS, « c'est malin », réflexion souhaité pour la mise en place de bon du CCAS.

L'ordre du jour n'appelant plus de questions, la séance est levée.

Fait le 7 août 2023,

La secrétaire de séance



Michèle REGNIER

La Vice-Présidente



Chantal GIORDA